

L'UNCLLAJ présente

# LA SEMAINE DU LOGEMENT DES JEUNES

## CHARTRE DE LA SEMAINE DU LOGEMENT DES JEUNES

- La Semaine du Logement des Jeunes est un événement national fédérateur, coordonné chaque année par l'UNCLLAJ (Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes) depuis 2010.
- Durant cette Semaine d'information et de sensibilisation, les CLLAJ, Services Logement Jeunes et leurs partenaires se mobilisent dans toute la France pour animer des événements en faveur du logement des jeunes.
- Les dates de la Semaine du Logement des Jeunes sont fixées chaque année par l'UNCLLAJ. La Semaine se tient généralement fin mai- début juin. Les actions se déroulant autour de la période peuvent s'intégrer dans le programme.
- En inscrivant leurs actions au programme de la Semaine du Logement des Jeunes, les organisateurs s'engagent à respecter la présente charte.

### LES OBJECTIFS DE LA SEMAINE

- **Interpeller** le plus grand nombre, grand public et pouvoirs publics, sur les problématiques d'accès au logement des jeunes,
- **Informier** jeunes et bailleurs sur les aides, solutions, dispositifs existants...
- **Valoriser** les actions des CLLAJ, les partenariats et dynamiques collectives sur les territoires.

### LES ACTIONS AU PROGRAMME

Les actions inscrites au programme de la Semaine du Logement des Jeunes peuvent être :

- **à destination des jeunes** (16 à 30 ans), autour des différentes thématiques du logement : recherche, accès, budget/aides, droits et devoirs du locataire, vie dans le logement, écogestes, etc.
- **et/ou à destination des professionnels / acteurs du logement et de la jeunesse**, afin de sensibiliser sur la question du logement des jeunes, d'informer sur les dispositifs existants et d'encourager les partenariats et dynamiques collectives.

Les actions proposées **ne sont pas à caractère commercial** (vente de prestations, d'équipement...).

### QUI PEUT PROPOSER UNE ANIMATION ?

- Les CLLAJ et Services Logement Jeunes adhérents à l'UNCLLAJ
- Les acteurs non lucratifs ou à lucrativité limitée, œuvrant dans le secteur du logement et de la jeunesse

## COMMENT PROPOSER UNE ANIMATION ?

Dans le cadre de cette Semaine, les CLLAJ et Services Logement Jeunes adhérents à l'UNCLLAJ organisent de nombreuses actions en lien avec les partenaires de leur territoire.

Les acteurs du logement et de la jeunesse souhaitant s'inscrire dans cet événement national se rapprochent du CLLAJ de leur territoire, **dans une logique de co-construction partenariale ou de complémentarité du programme**. Les contacts des CLLAJ, France entière, sont à retrouver ici : [www.projet-toit.fr/qui-sommes-nous](http://www.projet-toit.fr/qui-sommes-nous).

S'il n'y a pas de CLLAJ sur le territoire, les acteurs du logement et de la jeunesse sont invités à proposer leur action en contactant directement l'UNCLLAJ via le site : [www.semainedulogementdesjeunes.org](http://www.semainedulogementdesjeunes.org)

## L'ORGANISATION DES ÉVÉNEMENTS ET LA COMMUNICATION

- La logistique, les frais d'organisation des événements, ainsi que la sécurité des personnes participant aux événements sont assurés par les organisateurs desdits événements.
- Un minimum de cohérence dans la communication est essentiel pour permettre aux publics de percevoir la dimension nationale de l'événement, et d'en favoriser la visibilité et l'impact au service du logement des jeunes. Ainsi, les organisateurs doivent au moins indiquer que leur événement s'inscrit dans le cadre de la « Semaine du Logement des Jeunes », et faire figurer sur leurs supports de communication le logo de l'événement, téléchargeable sur le site dédié : [www.semainedulogementdesjeunes.org](http://www.semainedulogementdesjeunes.org) (kit de communication).
- L'UNCLLAJ met à disposition en libre accès sur le site Internet dédié un certain nombre d'éléments pour faciliter la communication : affiche, logos, communiqué de presse, formats pour les réseaux sociaux... Elle propose par ailleurs des supports complémentaires et un appui spécifique à ses adhérents.
- Les organisateurs s'engagent à s'inscrire autant que possible dans une démarche de développement durable (réduction et tri des déchets, utilisation de supports / produits responsables, ...).

*Toute action inscrite dans le programme officiel sera supprimée en cas de non-respect de la présente Charte, et il sera demandé aux participants de ne plus inscrire la communication autour de leur événement dans le cadre de la Semaine du Logement des Jeunes (utilisation du logo, de la charte graphique...).*

En savoir plus :

[www.semainedulogementdesjeunes.org](http://www.semainedulogementdesjeunes.org)



### A propos de l'UNCLLAJ :

L'UNCLLAJ fédère une centaine d'associations dans toute la France, pour soutenir les jeunes dans leur projet de logement. Elle mutualise les savoir-faire et compétences de son réseau pour accompagner ses adhérents et porter la question du logement des jeunes. Elle propose également une offre de services aux professionnels du logement et de la jeunesse. [www.uncllaj.org](http://www.uncllaj.org). L'UNCLLAJ a développé une plateforme d'information spécifique à destination des jeunes : [www.projet-toit.fr](http://www.projet-toit.fr)

